



## Le mot du Maire

Comme de tradition au cours du mois d'avril, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires de la commune et a voté le budget annuel. C'est dans une période contrainte et compliquée que nous avons élaboré ce budget. Nous avons décidé encore cette année, de ne pas augmenter les taux d'imposition par contre l'Etat a augmenté les bases de 7.1%.

Ce budget municipal, voté à l'unanimité le 11 avril dernier, porte cette triple ambition : rénover, concrétiser, préparer notre village de demain. Notre feuille de route est constante : agir pour que votre quotidien soit amélioré. Notre commune bénéficie d'une bonne santé financière. Nous portons une attention forte à une gestion responsable.

Dans un contexte économique et international particulièrement sensible et contraignant, prenant en compte la poursuite du désengagement de l'Etat et la hausse des prix de l'énergie, ce budget adapte ses ambitions, réalise le projet municipal sans peser sur le portefeuille des habitants : les investissements se poursuivent dans un rythme adapté : réfection du mur de l'abbaye, reprise du chemin du Plo, climatiseurs mobiles pour les écoles, plateau routier... Des projets ambitieux sont lancés ou sont sur le point de l'être : le pôle commercial et culturel aux abords de l'abbaye, l'aménagement du Lauquet par le SMMAR dans la traversée du village, la maison pluridisciplinaire de santé avec la Communauté de Communes du Limouxin...

Je voudrais désormais apaiser les choses, rassurer les uns et les autres, faire en sorte que tout le monde retravaille ensemble, car c'est en travaillant que l'on apprend à se reparler.

Depuis quelques temps, cet esprit collectif s'est dégradé sur notre village. Or de grands projets nous attendent sur notre commune, il est temps désormais de prôner l'apaisement. Continuons de porter fort, ENSEMBLE, nos ambitions pour l'avenir de Saint-Hilaire. Je vous souhaite un bon printemps et un bel été en douceur. Profitez de ce temps pour apprécier la beauté de nos paysages, le réconfort de moments conviviaux, la joie de se retrouver et de partager, le bonheur de découvrir.

Bonne lecture.

### Construction de la maison de santé pluriprofessionnelle et de la pharmacie de Saint-Hilaire (suite page 2)



**Directeur de la publication :** Jean-Louis Carbonnel  
**Rédacteurs :** Martine Fernandez, Katia Renaud, Françoise Mancès, Christelle Burlan, Denis Adivèze, Fabien Masjuan, Pascal Lazaro.

## **La construction de la maison de santé pluriprofessionnelle est lancée**

Après de nombreuses années de démarches administratives et d'intempéries malheureuses, les travaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (M.S.P) de Saint-Hilaire vont débiter ce 13 mai 2024. Ce projet porté par la Communauté de Communes du Limouxin, a reçu en ce début d'année, le soutien de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, ce qui a permis un déblocage de la situation. Les locaux proposés aux professionnels de santé, répondent aux nombreuses normes en vigueur notamment l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Dans l'immédiat seront présents, le médecin, les deux infirmières, les deux kinés (un nouveau kiné vient rejoindre le groupe médical), un pédicure, la pharmacie et son équipe. Ces nouveaux locaux ont vocation à accueillir d'autres professions médicales et paramédicales (dentiste, ostéopathe, sage-femme, opticien...).

Des annonces pour la recherche de nouveaux professionnels de santé ont été déposées. La voirie, les parkings ainsi que les réseaux de la MSP vont être mutualisés avec le nouvel E.H.P.A.D dont la construction portée par le Centre Hospitalier de Limoux, verra son ouverture au premier semestre 2027.

Tous ces projets vont contribuer au maintien voire au développement de l'offre de soins jusqu'à maintenant fragilisée, dans le bassin de vie de Saint-Hilaire. Notre commune pourra ainsi offrir à sa population un ensemble de services de santé de qualité, de premiers recours, mais aussi de spécialistes, à la hauteur de ses attentes.



---

## **Fini les courants d'air aux Ormes**

Cela faisait un moment que les locataires attendaient. Les 20 habitations des Ormes construites entre 1988 et 1989, avaient un besoin certain de cette restauration. Après des audits énergétiques, qui ont montré des déperditions de chaleur, il a été décidé d'apporter un renouveau au niveau des menuiseries: fenêtres, portes et volets. Le montant de ces travaux se chiffre à 300 000 €. Cette rénovation a été possible grâce à trois acteurs:

- Fonds Vert (ETAT) à hauteur de 150 000 €
- Loyers à hauteur de 80 000 €
- Emprunt (MAIRIE) de 70 000 €



Cette réfection va renforcer des points essentiels tels que les postes énergétiques et phoniques. Les matériaux choisis : les doubles vitrages, les joints de fenêtres et l'aluminium permettront ce confort. Les travaux ont démarré au mois d'Avril 2023 pour se finir, en partie en Février 2024. Les délais annoncés n'ont pu être respectés, dû à des impondérables. Sensibles au bien-être des locataires, nous espérons que cette réhabilitation sera appréciée et respectée.

## Formation aux premiers secours



Dernièrement, dix participants (élus, agents) ont suivi la formation aux gestes de premiers secours organisée par la mairie de Saint-Hilaire. Elle a pour but d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour l'agent, la victime et les autres personnes des dangers environnants. Cette formation en interne adaptée par rapport au lieu de travail de chacun, permet d'apprendre des gestes simples, et l'utilisation du défibrillateur à travers des mises en situation :

comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours. L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aude a assuré cette formation interactive avec des techniques pédagogiques et pratiques qui ont permis aux volontaires de se voir remettre en fin de journée le diplôme de gestes de premiers secours : formation Prévention et Secours Civiques 1 (PSC1). Prise sur le budget formation de la commune, il est impératif de poursuivre dans ce sens-là « Sauver une vie n'appartient pas qu'aux secouristes de la Croix-Rouge, au Samu ou autres professionnels des secours : grâce à des réflexes de survie, à des gestes simples, vitaux et efficaces, chacun de nous peut sauver une vie. Suivre cette formation, c'est donner une chance aux victimes d'être sauvées en attendant l'intervention d'un professionnel ». Katia Renaud, adjointe au Maire, assure que « l'objectif est de former le maximum de personnes et que d'autres sessions sont prévues. Les agents de la Mairie ont quasiment tous été formés ! C'est essentiel, de plus c'est une formation accessible et agréable ».

### Cache-containers

Chaque année la municipalité budgétise l'achat de cache containers sur la commune. Les services techniques municipaux assurent la pose de ces cache-containers poubelles. Au fil des années, ces mobiliers urbains sont déployés sur l'ensemble de la cité Saint Hilaire. L'intérêt d'un pareil dispositif, c'est, bien sûr, l'esthétique des rues, des ruelles, « de ne plus voir des containers individuels qui encombrant les trottoirs, qui gênent la circulation et nuisent à l'image de la commune ». Ces cache-containers permettront ainsi de les regrouper et de mieux les intégrer au paysage et à l'environnement. Le dernier aménagement concerne celui mis en oeuvre au monument aux morts.



### Déchets verts : cessez-le-feu !

Le brûlage des déchets verts dans les jardins des lieux d'habitation est la cause de nuisances importantes. Outre le risque incendie et la gêne occasionnée par les odeurs, les feux de jardins sont la source de pollutions par l'émission d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. D'autres déchets de plastiques ou bois peints viennent parfois s'ajouter et aggraver cette pollution. C'est pourquoi... le brûlage de déchets verts de jardin est **INTERDIT** ! Les déchets verts (tonte de pelouse, taille de haies et d'arbuste, résidus d'élagage, feuilles mortes...) produits par les particuliers sont assimilés à des déchets ménagers. À ce titre, leur brûlage est interdit.



## Les Services Techniques qu'es aco

Les Services Techniques sont avant tout un service public destiné à améliorer le cadre de vie des habitants de la commune. Ils contribuent directement à rendre notre village plus beau, plus propre, plus harmonieux.

Les services techniques municipaux ont plusieurs missions :

- L'entretien des voiries et des espaces publics : cela inclut la réparation et la maintenance des chemins communaux, l'entretien des espaces verts, des parcs, des parterres de fleurs, etc.
- La gestion des bâtiments municipaux et équipements : les agents assurent la maintenance, la rénovation et parfois la réparation des bâtiments administratifs, écoles, équipements sportifs, abbaye, etc.
- La logistique lors des manifestations de la commune ou associatives : mise en place, transport et manutention.

Les compétences des agents des services techniques s'articulent de fait autour de la maçonnerie, la menuiserie, la plomberie, l'électricité, le nettoyage et l'entretien général. L'objectif principal de leurs multiples missions est d'assurer le bon fonctionnement et la pérennité des infrastructures publiques de la commune, tout en veillant à répondre aux besoins des citoyens en matière de services municipaux.

Ci-dessous, la réfection entre le monument aux morts et le Pont du Lauquet faite en collaboration entre les entreprises compétentes et les agents du service technique de la Mairie de Saint-Hilaire.

Des travaux complémentaires sont entrepris pour sécuriser les abords de l'école, ainsi qu'une circulation alternée pour ralentir et sécuriser le passage sur le pont pour les piétons. Encore de nombreux chantiers pour les équipes municipales.



## Les écoliers de Saint-Hilaire



L'association créée en 2021, souhaite pouvoir mettre en place des événements fédérateurs entre le corps enseignant, les parents, les élèves et les différents acteurs comme la mairie et les autres associations.

Nous mettons en place plusieurs projets afin de récolter des fonds. Cette année par exemple nous avons participé aux marchés de Noël de la commune en tant qu'exposant puis également, tenu la buvette, mis en place une tombola de Pâques...

Nous allons organiser une vente de bouteilles de vin rosé très prochainement.

Tous ces fonds récoltés nous permettent de financer des sorties scolaires comme l'an passé pour toutes les classes confondues, participer à la semaine de classe de neige, créer une kermesse toujours plus dynamique d'années en années pour le plus grand plaisir des enfants, faire venir le Père Noël avec une hotte bien remplie, des cadeaux pour tous les CM2 qui partent au collège conjointement avec la mairie.

Notre but est sincèrement de donner le maximum de chances à tous nos petits écoliers.

Le plus gros projet porté par l'association et les enseignantes est l'aménagement de la cour de l'école pour laquelle nous avons obtenu plus de 72 000 € de subventions. Cette subvention a d'ores et déjà permis d'installer deux préaux, des tables et chaises colorées, de nouveaux bancs et d'autres mobiliers.

D'ici la fin de l'été viendra se rajouter un terrain multisport, deux murs d'escalades et des jeux thermocollés au sol et pour finir un parcours de motricité. Nous serons ravis de faire une inauguration en septembre prochain.



## Obligation légale de débroussaillage

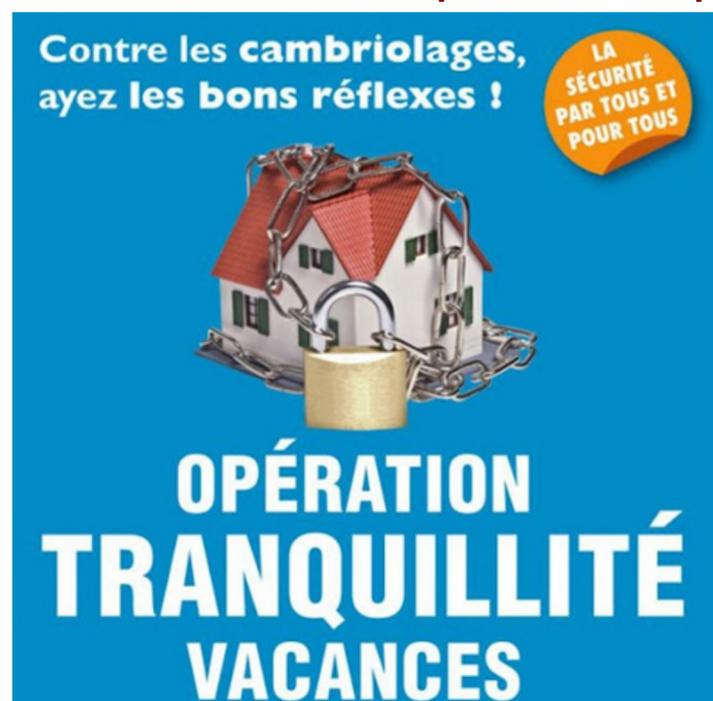
Le débroussaillage est une obligation légale des propriétaires ou des ayants-droit d'un terrain bâti et un devoir en matière de protection et de sécurité. Il s'agit de réduire la densité de la végétation au sol et aérienne en éliminant les broussailles, arbres morts, dépérissant ou dominés et les rémanents de coupe. Le débroussaillage concerne les terrains à une distance inférieure à 200 mètres d'une zone sensible (bois, landes, maquis garrigues, plantations et reboisement).

**En zone urbaine** : le propriétaire du terrain débroussaillera l'intégralité de sa parcelle.

**En zone non urbaine** : le propriétaire de la construction assure le débroussaillage dans un rayon de 50 mètres autour de celle-ci et sur 10 mètres de part et d'autre de la voie d'accès. Le débroussaillage de 50 mètres doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété, les travaux peuvent s'étendre sur la ou les parcelles voisines. Les travaux sont à la charge du propriétaire concerné.



## Opération Tranquillité Vacances



Vous allez bientôt vous absenter, pour des vacances ou juste pour un week-end et vous craignez pour la sécurité de votre habitation ?

Saviez-vous que vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile ?

En effet, depuis quelques années maintenant, l'Opération Tranquillité Vacances (O.T.V) permet à tous les citoyens qui en font la demande, de partir plus sereins.

Limitée aux mois de juillet et août à l'origine, O.T.V a été élargie à toute période d'absence prolongée indépendamment des vacances scolaires.

Vous pouvez ainsi demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile par des passages réguliers et c'est gratuit !

C'est simple, il vous suffit de récupérer un formulaire à l'accueil de la gendarmerie nationale de votre lieu de domicile ou de le télécharger via le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

Attention, ce formulaire doit être remis 48h au minimum avant votre départ.

## STOP PUB

### Adoptez le Stop Pub et évitez 40 kilos de déchets par an !

L'affichage d'un autocollant STOP PUB sur sa boîte aux lettres permet de réduire le gaspillage des prospectus. Chaque année, un foyer français reçoit en moyenne 40 kg de prospectus. Pour ceux qui ne lisent pas ces publicités qui inondent leur boîte aux lettres, il existe un moyen très simple : adopter l'autocollant STOP PUB.

#### Où se procurer un STOP PUB ?

- Auprès de l'accueil de la mairie de Saint-Hilaire.

#### Que faire si votre STOP PUB n'est pas respecté ?

- Si malgré votre STOP PUB, vous recevez des catalogues publicitaires de grandes sociétés, supermarchés, magasins de bricolage, jardinage ou d'ameublement... il faut le signaler via le formulaire unique de signalement du Syndicat de la Distribution Directe.
- Si vous recevez des publicités non adressées émanant de petites entreprises ou de professionnels indépendants (agents immobiliers, restaurants, entreprises du bâtiment, etc.), il est conseillé de les informer directement de votre intention de déposer une plainte en cas de récidive.
- Si vous recevez de la publicité sur laquelle figure votre nom et votre adresse, il est recommandé de demander votre radiation des listes de diffusion en vous inscrivant sur la liste Robinson.



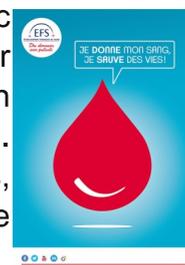
#### Est-ce que je recevrai toujours le bulletin municipal ?

Les bulletins ou magazines d'information des collectivités (Mairie, Communauté de Communes, Région...) et les tracts électoraux ne sont pas des publicités mais des informations qui doivent être distribuées à tous, même si un STOP PUB est affiché.

## Le don du sang

Le sang et les produits sanguins ne peuvent en aucun cas être source de profit. Pour répondre à sa mission de service public, l'Etablissement Français du Sang (EFS) veille au plus grand respect de ces valeurs, aux côtés de son principal partenaire, les Associations pour le don du sang bénévole.

Le don de sang change la vie d'un million de malades chaque année en France. Chaque jour l'EFS a besoin de 10 000 dons de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable. Vous êtes irremplaçables ! Une heure de votre temps suffit à sauver 3 vies ! Vous avez entre 18 ans et 70 ans révolus, vous avez probablement un grand pouvoir, celui de sauver des vies en donnant votre sang. A cet effet, chaque année, notre Association organise trois collectes, alternativement dans les foyers municipaux de Pomas et Saint-Hilaire. Sautez le pas et rejoignez-nous ! Le meilleur accueil vous sera réservé !!



# Budget 2024 - Maintenir un service public de qualité

Ce 11 avril 2024, le budget primitif 2024 a été adopté par le conseil municipal à l'unanimité.

## 1 - Des dépenses de fonctionnement scrutées à la loupe

Dans un contexte inflationniste, l'objectif du budget primitif 2024 est de proposer un équilibre entre l'augmentation des coûts (électricité, eau...) et la stratégie d'achat de la collectivité, tout en suivant l'évolution mécanique ou demandée des traitements et salaires. Au cours de l'année, un travail de recensement des achats a permis une remise en question des habitudes, une mise en concurrence systématique au-delà d'un seuil défini, une optimisation des dépenses pour un objectif clair : maintenir un service public local de qualité en optimisant les ressources nécessaires pour y parvenir.

## 2 - Les recettes de fiscalité locale budgétées

Elles sont dynamiques du fait de la revalorisation législative et automatique des bases de calcul liées à l'inflation. Il faut souligner que, comme l'an dernier, la commune de Saint-Hilaire n'augmentera pas les taux communaux des taxes foncières qui resteront donc stables en 2024.

## 3 - Maintenir le rythme des investissements pour entretenir et améliorer notre patrimoine

Principaux investissements 2024 :

- Réhabilitation du chemin du Plo
- Reprise du mur de l'Abbaye
- Reprise de l'électrification de l'avenue de Carcassonne avec le SYADEN
- Plateau routier devant les écoles, écluse routière, monument aux morts
- Travaux de mise aux normes eau (compteurs, colonne...)
- Toit de l'église
- City-stade
- Cache containers
- Climatiseurs mobiles écoles

Il est à noter la haute qualité des dossiers de demande de subvention, puisque la commune bénéficiera de 810 000 € de recettes de subventions.

Pour ce qui est du budget de la commune, sa gestion est soigneusement examinée et très régulièrement suivie par la Trésorière Générale. Aucun rapport défavorable ou rappel à l'ordre n'a jamais remis en question notre gestion et on s'en réjouit. Les projets accomplis, les travaux effectués depuis 2020 n'ont pu l'être que grâce à la maîtrise des budgets accompagnée d'une saine gestion des deniers publics qui nous sont confiés. Enfin tous les projets communaux sont soutenus et accompagnés par le Sous-Préfet, représentant de l'Etat sur le département.

